

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23189</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 20 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 novembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Bruno BODIN	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Pascal GABILY - pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS
Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON - pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY
Florence BAZZOLI		

**Secrétaire de séance :** Bruno BODIN, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yvan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Convention de participation à l'acquisition d'un trackman avec l'association GCBB**

Madame le Maire rappelle que la commune a conventionné le 3 février 2022 avec l'association Golf Club du Bocage Bressuirais (GCBB) et l'EPIC gestionnaire pour le fonctionnement de l'activité golfique et de l'utilisation des équipements de golf.

L'EPIC gère le grand parcours 18 trous, la commune est gestionnaire du parcours d'apprentissage, et commercialise les produits liés à la découverte et à l'apprentissage du golf.

Dans le cadre du développement de la structure golfique, la commune a investi dans un système « trackman » afin d'organiser des actions de démocratisation du golf auprès du public et aussi pour améliorer les techniques de golf de ses adhérents.

Dans le cadre du partenariat avec l'association GCBB, qui est chargée de l'organisation des compétitions et d'animations de golf, celle-ci propose de participer au financement de cette acquisition.

Sur proposition du Président de l'association, il est convenu que l'association participe à hauteur de 15 000 €. La somme sera versée en une fois sur l'exercice comptable 2023.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** cette participation financière.
- **D'INSCRIRE** la recette au budget.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20231121-DG\_DEL\_2023\_189-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20231121-DG\_DEL\_2023\_189-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023